

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 23 novembre 2023

Date de convocation :
16/11/ 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :
23/11/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Pouvoirs : 0

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Annette BEDOUET

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Géraldine BLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Soizic CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Christian GABLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Didier JAGLINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Jean-Claude LOCHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Nathalie LORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Louis MICHEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Ludivine MURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Loïc PEYON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Sandrine PLANCHENault	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Mégane RENOARD-BOUTEMY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Olivier RENOUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Frédéric RONDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0

M. Louis MICHEL déclare la séance ouverte à 20h00 et procède à l'appel.
Le quorum est respecté avec 13 présents, soit 13 votants.

Mme Annette BEDOUET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **14 septembre 2023**
est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **VIE MUNICIPALE**
Déchets : politique des déchets
Approbation de la gestion de l'eau
Validation de la vente de la parcelle 20 rue de Bretagne
Vente du conduit rue du Maine
Intégration de la porte des Myosotis dans le marché rénovation des menuiseries.
Caricature du conseil municipal
- **URBANISME**
Information droit de préemption urbain
Position de la commune sur les panneaux rigides de clôture avec lames occultantes.
- **FINANCES**
DM rectification Budget pour Préfecture
- **Divers :**
Information : réunions à venir
Question : Projet éolien ou autres énergies renouvelables sur la commune ?

- Budget 2024 projets :
 - ✓ Réparation du mur de façade de la Mairie + vérification de la charpente ;
 - ✓ Réparation de la toiture de l'église ;
 - ✓ Demande de la pêche : Création d'un carport pour le plan d'eau ;
 - ✓ Budgétiser la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de ses annexes ;
 - ✓ Budgétiser la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers.
- Questions diverses

N°64

VIE MUNICIPALE

Présentation du rapport annuel sur les déchets 2022 Laval Agglo et mise en place du ramassage des déchets ménagers tous les 15 jours sur la commune.

[Retour des conseillers : pourquoi le ramassage des déchets ménagers n'est pas également tous les 15 jours en ville ?](#)

Présentation du rapport sur la gestion de l'eau et le bilan énergétique de la commune de Saint Cyr le Gravelais par le CEP.

Il apparaît une consommation d'eau importante au niveau du terrain de sport sur 2023 : vérification des équipements par les agents techniques.

N°65

VIE MUNICIPALE

VENTE PARCELLE AB 128

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-117

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que à la suite de la désaffectation et du déclassement de la parcelle AB0128, DCM 2023-112 en date du 14 septembre 2023, la vente au profit de Monsieur X est fixée sur le prix de vente est de 31 € HT/M2 pour une surface de 765 m2 et la viabilisation du terrain prise en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le vente du terrain aux conditions proposées.
- autorise *Monsieur* le Maire à signer tout acte ou document concernant cette vente.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°66

VIE MUNICIPALE

VENTE DU CONDUIT RUE DU MAINE

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-118

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors du passage des logements locatifs de la rue du Maine sur des radiateurs électriques, le conduit de la chaudière fioul a été démonté et proposé à la vente pour un montant évalué à 50 € le mètre de tubage. N° d'inventaire 99. Un acheteur s'est manifesté et a proposé l'achat de 7.5 mètres soit un montant de 375 € au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le vente du conduit pour 50 €/mètre.
- autorise *Monsieur* le Maire à facturer 375 € à l'acheteur.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Intégration de la porte de la salle des Myosotis dans le marché des menuiseries

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-119

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, et à la suite du rapport de l'audit énergétique établi le 25/01/2019, le changement de la porte d'entrée de la salle des Myosotis vers du PVC. Seule porte restante dans ce programme pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie et qu'elle soit intégrée dans le marché des menuiseries acté par la délibération DCM 2023-105 pour le programme de rénovation des logements communaux à la suite de l'audit énergétique en date du 28/01/2019 rue du Maine et de celui du 01/02/2019 rue de Bretagne. Il propose également d'être accompagné dans ce projet de marché des menuiseries par le conseiller en énergie partagée de Laval Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'intégration de la porte dans le marché des menuiseries.
- autorise *Monsieur* le Maire à signer tout document pour lancer ce marché.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal n'a pas validé le projet de caricature.

Parcelle AB 318 et Parcelle AB 299 : pas d'usage du droit de préemption de la commune

Positionnement de la commune sur l'utilisation des lamelles occultantes dans le cadre des dossiers d'urbanisme : la commune ne souhaite pas s'opposer à l'utilisation des panneaux rigides avec lames occultantes sous réserve de l'harmonie visuelle d'une vue d'ensemble.

Régularisation compte administratif 2022

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2023-120

Monsieur le Maire présente une demande de rectification du compte administratif 2022 pour des recettes et dépenses : écritures régularisées sur 2023.

Dépenses de fonctionnement:

Chapitre 011 Compte 6188

Dépenses 2022 comptabilisées 1218,80 € au lieu de 1319,60 soit **100,80 €** à régulariser

Eksae: doublon facture = régularisé sur la facturation 2023

Chapitre 65 Compte 6535

Dépenses 2022 comptabilisées 1377,29 € au lieu de 1377 € soit **0,29 €** à régulariser

Dif élus: régularisé sur la cotisation DIF 2023

Recettes de fonctionnement:

Chapitre 70 Compte 70311

Crédits 2022 comptabilisés 180 € au lieu de 60 € à régulariser (**120 €**)

Bordereau de titres de concession comptabilisés 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité les régularisations du compte administratif 2022.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N°72

QUESTIONS

Projet éolien ou autres dans le cadre des énergies renouvelables sur la commune :

- La commune est en consultation dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle des fêtes et attend les propositions du conseiller en énergie partagé.

Budget 2024 : préparation d'un budget pluriannuels dans le cadre des investissements.

Investissement

- En attente du retour de l'expertise pour chiffrage du mur de la façade de la Mairie et vérification de la charpente à la suite d'un affaissement.
- Demande de la pêche pour la création d'un carport pour le plan d'eau.
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes et de ses annexes.
- Tranche 2 du Lotissement du Clos des Mesliers partie VRD.
- Changement de certaines menuiseries dans les logements communaux : marché à repasser. (Plan rénovation énergétique des bâtiments depuis 2019)

Fonctionnement

- Réparation d'une infiltration d'eau située à la noue sur la toiture de l'église.
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 18 janvier 2024
- Vœux du Maire le 5 janvier 2024
- Sortie du bulletin municipal si possible sur le mois de février 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 23 novembre 2023 à 21h42, le PV peut être dressé.

Le Secrétaire de séance, Annette Bedouet

Le Maire, Louis Michel




Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Judi 23 novembre 2023	2023-117	Vente parcelle AB 0128	A l'unanimité
Judi 23 novembre 2023	2023-118	Vente du conduit rue du Maine	A l'unanimité
Judi 23 novembre 2023	2023-118	Intégration de la porte des Myosotis dans le marché des menuiseries	A l'unanimité
Judi 23 novembre 2023	2023-119	Régularisation du compte administratif 2022	A l'unanimité